

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN
2011

POSTE - TBM

Libéralisation du rail un calcul égoïste

67^e année - n°6 - juin 2011 (ne paraît pas en août) | dépôt CHARLEROIX | p402047 | retour: CGSP, place Fontainas, 9/11, 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO
Face à l'austérité
européenne, les
syndicats doivent réagir
P. 3



POSTE
Convention
collective
de travail
P. 11



TBM
Discours du
Premier mai
à Namur
P. 13

Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne

Contrairement aux idées reçues, nous vivons dans un pays de plus en plus riche. Chaque année, les richesses produites (par les travailleurs !) ne font qu'augmenter. Mais, depuis 30 ans, ce sont les actionnaires qui en captent une part de plus en plus importante au détriment des travailleurs. Rien que pour 2010, ce sont 20 milliards € supplémentaires qui sont arrivés non pas dans l'économie... mais dans la poche des actionnaires ! Des montants astronomiques partis alimenter la spéculation financière.

Où est passé l'argent ?

www.danslapochedesactionnaires.be

La FGTB wallonne repart au combat. La nouvelle campagne – réalisée en collaboration avec le CEPAG – a pour objectif de rappeler que des solutions solidaires, socialement justes et économiquement efficaces existent. Vous pouvez les découvrir dans la brochure « Où est passé l'argent ? ». Cette brochure est également disponible en version « papier » à commander en envoyant un mail à cellulecommunication@fgtb-wallonne.be ou en téléphonant au 02 506 82 36.

APPELS AUX CANDIDATURES

Interrégionale wallonne CGSP

Faisant suite à la décision du Bureau de l'IRW-CGSP du 17 janvier 2011 d'anticiper l'appel aux candidatures aux mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, ainsi que de Secrétaire général francophone de la CGSP fédérale, et à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics, les mandats ci-après sont à conférer au sein de l'IRW-CGSP :

- Secrétaire général de l'IRW : Francis Wégimont, sortant ;
 - Secrétaire général adjoint de l'IRW : Laurent Pirnay, sortant et rééligible.
- Le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :
- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

Les annexes III et V des statuts de la CGSP prévoient que : « *Seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.* »

Les candidatures éventuelles doivent parvenir par l'intermédiaire des Secteurs ou des Régionales, au secrétariat de l'IRW, Espace Solidarité, rue de Namur, 47 à 5000 Namur (Beez), pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.

Interrégionale de Bruxelles CGSP

Faisant suite à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics d'anticiper l'appel aux candidatures au mandat permanent de Secrétaire général francophone de la CGSP, le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :

- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

L'élection se déroulera conformément aux articles 30 à 40 du Règlement d'ordre intérieur de l'Interrégionale de Bruxelles (IRB), ainsi qu'à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures éventuelles doivent être adressées par écrit auprès d'Alex Vonck, Président, rue du Congrès, 17-19 à 1000 Bruxelles, pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Voyage à Liège le 30 juin

La commission Loisir des pensionnés et prépensionnés organise une visite du Musée de la Métallurgie et de l'Industrie. Départ 8h30 parking de l'Acinapolis (Jambes). Retour 20h. Prix : 40 € (voyage, visite et repas dansant). Réservation : 24 juin au plus tard. Paiement sur le compte : 132-5234632-68. Contact : Mme Pasquarelli 0476 366 888.

Welkenraedt

Permanences fiscales

Les jeudi 9 et vendredi 17 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Camarade José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14. Se munir des documents fiscaux de l'année précédente (déclaration, avertissement extrait de rôle), fiches de salaires ou de pension pour 2010, déductions diverses (épargne-pension, assurance, emprunt hypothécaire, etc.). Affiliés uniquement.

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, place Verte 15 à Tournai, son 3^{ème} tournoi de manille, le 17 juin. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir

À l'heure où le Parlement européen s'engage pour qu'une crise économique et financière comme celle qui a eu lieu récemment, ne puisse se reproduire, la Commission européenne en profite pour préparer un paquet législatif visant à interdire les déficits publics excessifs et intervenir davantage sur les déséquilibres macroéconomiques.

Deux poids, deux mesures

Tandis que l'Europe montre un gros doigt aux banques en leur disant : « *ne recommencez plus* », des mesures drastiques sont mises sur la table pour « *contrôler les déficits publics* », ceux qui ont été causés initialement par les banques et qui ont été refileés aux États, donc devenus « publics ». Et comme si cela n'était pas suffisant, les États s'endettent encore plus sous la pression constante des agences de notation qui favorisent la spéculation. Personne ne souligne le conflit d'intérêt flagrant car ces agences sont rémunérées par des sociétés (privées) pour lesquelles elles « cotent ». Le cas de la Grèce est exemplatif du problème : une agence privée en sanctionnant un État décuple la spéculation et enfonce davantage le pays dans la dette. De cela, l'Union européenne ne s'inquiète guère, préférant soigner les effets du mal que les causes. Soigner est un doux euphémisme puisque le remède appliqué au malade est austérité, austérité, austérité ... sinon sanction.

Et tout le monde sait que l'austérité ne fait qu'aggraver la situation sociale mais aussi économique puisqu'elle freine la reprise.

Finalement, ce n'est pas une aide aux États en difficulté mais un moyen de contrôler les politiques sociales de chaque Etat membre. C'est aussi un moyen de briser la solidarité entre les États car ceux (les plus riches) qui versent le plus dans la cagnotte européenne exigent des bénéficiaires (les plus endettés) des règles strictes en matière de dépense en compensation des aides offertes.

Au passage, la Commission européenne augmente considérablement son pouvoir d'influence dans la politique intérieure des États membres.

Cette crise est une aubaine pour la droite européenne qui fait passer des mesures d'austérité dans tous les pays et plus spécialement là où les organisations syndicales ont refoulé des projets similaires proposés par des gouvernements nationaux de droite.

La FGTB est déjà intervenue auprès des politiques européens pour dénoncer ces dérives et tenter de les atténuer. Nous la soutenons pleinement.

Et la CES ?

C'est dans ce contexte que la Confédération européenne des syndicats (CES) a tenu son congrès statutaire à Athènes (du 16 au 19 mai). Un manifeste (dit d'Athènes) a été discuté, insistant sur la promotion de la démocratie et la liberté, la paix, les droits fondamentaux, l'égalité, la justice sociale et la solidarité, le développement durable.

Toutes ces valeurs fondamentales ne pouvant être réellement promues que grâce à des services publics performants, nous estimons – soutenus par la FGTB - que ceux-ci devraient être mis plus en avant dans la réflexion de la CES d'autant que la Confédération syndicale internationale, quant à elle, a adopté une « charte sur les services publics » (voir *Tribune* mai 2011).

L'enjeu est de taille quand on sait qu'à l'occasion de ce congrès, la CES comptait donner la parole, lors de la journée de clôture, à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne. La FGTB a exprimé, haut et fort, son désaccord sur cette invitation. Elle n'a pas été la seule. Dans un pays si durement attaqué autant par la crise elle-même que par les « remèdes » imposés par les « experts » de la Commission, l'évocation de sa présence a été ressentie comme une véritable provocation. Finalement, J-M. Barroso a renoncé à sa prestation. Nous ne le regretterons pas !

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent agir, ensemble, plus vigoureusement et non pas écouter comme parole d'évangile ceux, comme Barroso et consorts, qui boutent le feu aux droits sociaux.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Libéralisation du rail : un calcul égoïste

Ces dernières semaines, les cheminots ont été en première ligne de l'actualité. Au-delà du malaise social qui mine les entreprises publiques autonomes du groupe SNCB, nous avons demandé à Gérard Gelmini, Président national du secteur Cheminots de la CGSP, de retracer les causes du mécontentement qui va croissant depuis la libéralisation du secteur en 2004.

Le rail européen est toujours en voie de libéralisation. Si le transport de marchandises est officiellement ouvert à la concurrence (totalement depuis 2007), il n'en va pas de même pour le transport voyageurs. Le trafic international est officiellement libéralisé depuis le 1^{er} janvier 2010 mais les instances européennes n'ont, jusqu'à présent, pu s'accorder quant à la libéralisation totale du trafic intérieur. Il faut dire de surcroît que de plus en plus de voix externes aux institutions européennes s'élèvent pour constater que la libéralisation telle que voulue par la Commission européenne ne marche pas !

Le credo européen : la division du monopole

Déjà en 1991, une directive européenne imposait la séparation comptable entre l'infrastructure et l'exploitation du service ferroviaire. La vague libérale submerge déjà l'ensemble des télécommunications avec l'idée maîtresse que la libéralisation va doper la concurrence et faire baisser les prix.

Pour la SNCB, comme pour les cheminots, cette séparation représente un défi de taille. La CGSP constate qu'aucune évaluation sérieuse des libéralisations engagées dans d'autres pays n'a été effectuée et les exemples calamiteux des privatisations du rail britannique font froid dans le dos. Mais face à la détermination européenne, les

cheminots se battent pour que l'unicité du statut du personnel et du dialogue social soit préservée. La SNCB a dès lors été divisée en trois : la SNCB-Holding qui outre diverses missions opérationnelles est en charge du personnel et au sein de laquelle se passent les négociations sociales ; Infrabel, en charge de la gestion de l'infrastructure et la SNCB, en charge de l'exploitation du trafic et donc « utilisatrice » du réseau ferroviaire.

D'où viennent les problèmes ?

Les problèmes récurrents rencontrés par l'entreprise relèvent tous majoritairement d'un sous-financement chronique. Outre l'absence d'investissements dans les années 1980, les cheminots et les usagers paient cher les nombreux désengagements en matière d'infrastructures, de matériel roulant, de sécurité et de formation du personnel.

Les années 1980 furent des années de crise. L'État a encouragé le tout-à-la-route et a jugé accessoires ses entreprises de réseau. Il laissait ainsi la porte ouverte aux libéralisations et autres privatisations. Trente ans plus tard,

les choses ont bien changé. La SNCB connaît depuis dix ans une hausse de trafic voyageurs de plus de 50 %. Aujourd'hui, plus de 215 millions de voyages sont enregistrés en trafic intérieur. Il est vrai que les problèmes de mobilité ainsi qu'une meilleure prise de conscience par le public des enjeux du développement durable ont permis un tel bond quantitatif. (Voir ci-dessous)

Revers de la médaille

Mais la médaille a son revers. La SNCB peine à rencontrer cette prodigieuse accélération de la demande. Au niveau de l'infrastructure tout d'abord. Pour ne donner qu'un exemple, épingleons que le réseau ferré belge est constitué en étoile centré sur Bruxelles. 80 % du trafic y passe par une jonction de six voies qui limitent le passage à 96 trains par heure. L'engorgement qui en résulte génère régulièrement des retards en cascade dont souffrent les usagers, particulièrement aux heures de pointe. Il faudrait creuser un quatrième pertuis à la jonction Nord-Midi, ce qui nécessiterait des milliards d'euros d'investissements. Notons que

B-Holding

Trafic en 2010 : 215 millions de voyages en trafic intérieur. Évolution par rapport à 2009 : 4,7 %. Évolution par rapport à 2000 : 53,7 %.

Parc : 1 341 locomotives et automotrices.

Effectif : 37 130.

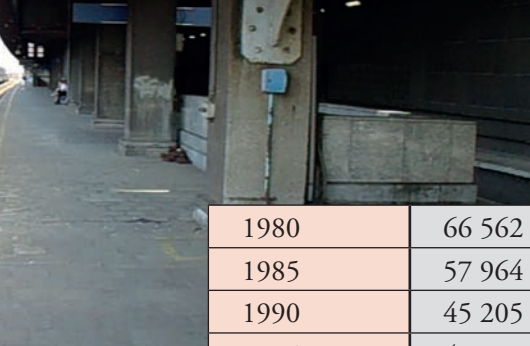
Recettes voyageurs intérieur : 554 millions d'€.

Actionnariat : L'État belge détient pratiquement 100 % des actions de la SNCB Holding. Il détient seulement 7,34 % des actions d'Infrabel, mais dispose ici de 80 % + 1 voix à l'Assemblée générale. Les autres voix et parts sont aux mains de la SNCB Holding. La SNCB Holding détient 100 % des parts de la SNCB.

Subsides : 3,248 milliards pour le groupe dont 906,3 millions pour l'exploitation du transport intérieur.

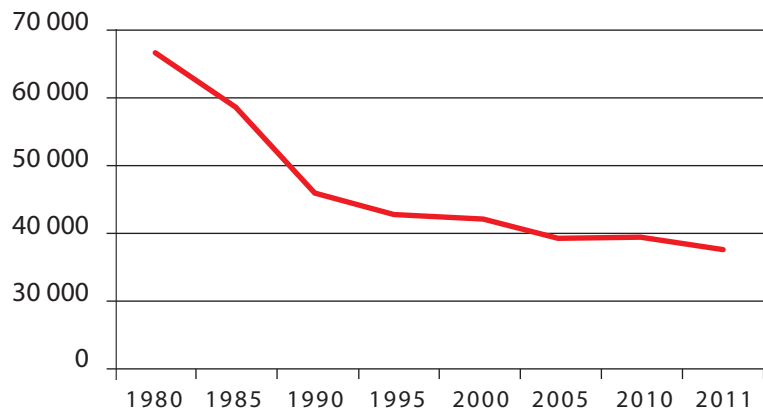
Part moyenne payée par le voyageur : 37,9 % du ticket, hors subside d'investissement.

Projet : Lancement du RER.



Évolution des effectifs cheminots

1980	66 562
1985	57 964
1990	45 205
1995	41 891
2000	41 384
2005	38 181
2010	38 792
2011	37 130



la disposition de ce réseau et la petitesse du territoire belge rendent peu pertinente toute velléité de régionalisation du transport ferroviaire. Bref, des investissements qualifiés parfois de pharaoniques s'imposent et ce, sur tout le réseau...

Le matériel ne suit pas non plus. Le parc, qui a une durée de vie de trente ans, est en bout de course. Les entretiens sont réduits au maximum afin de surexploiter le matériel roulant mais quand celui-ci casse, les retards une nouvelle fois s'accumulent et les immobilisations du matériel roulant réduisent d'autant l'offre de service. De nouvelles livraisons sont prévues mais cela prend du temps.

Au niveau de la sécurité, les travaux de la commission Buizingen ont mis en lumière l'absence d'investissements conséquents en la matière et l'urgence d'adapter les locomotives à l'évolution des normes de sécurité. Cependant, jusqu'à présent, aucun moyen supplémentaire n'est accordé à la SNCB pour se mettre en conformité. Rappelons que tous les systèmes de freinage automatique ne sont que des aides à la conduite et que l'acteur principal reste le conducteur.

La même commission Buizingen a relevé que les jeunes conducteurs commettent en moyenne 2,5 fois plus de dépassement de signaux qu'un conducteur aguerri. Et quelle a été la mesure prise par la SNCB à cet égard ? Elle a encore diminué le temps de formation fondamentale des conducteurs de 250 à 200 jours ! Et de nouvelles réductions existent dans les cartons du SPF. C'est inadmissible et criminel ! Tout ça, bien sûr, pour réduire encore les coûts par rapport à la concurrence.

Ce qui nous amène à considérer le sous-investissement en personnel et en formation.

Si en 1980, nous comptons plus de 65 000 cheminots, l'effectif actuel est de 37 000. La hausse de productivité des dix dernières années s'est faite avec 4 000 cheminots en moins ! (*voir tableau Évolution des effectifs*).

Une grande partie des efforts demandés à la SNCB a été consentie par son personnel. Mais aujourd'hui que les besoins deviennent pressants, le problème du recrutement devient, n'en déplaise à la hiérarchie, incontournable. Et force est de constater que l'entreprise ne trouve pas à embaucher les ingénieurs, les gradués et les techniciens qui lui manquent grandement. La SNCB n'est pas la seule à souffrir de cette pénurie. Aussi serait-il temps d'envisager une filière de formation propre et interne à la société ferroviaire.

Conquête de marchés contre intérêt général

À la lumière des exemples qui précèdent, les bienfaits promis de la libéralisation européenne ne sont pas au rendez-vous. Les premiers effets d'une quelconque réussite d'un marché libéralisé tardent. Au contraire. Ce ne sont pas les dégradations de la qualité des services, la baisse des niveaux de sécurité, la hausse des prix, les suppressions d'emplois constatées qui pourront

rassurer les usagers et les travailleurs. La concurrence entre entreprises de réseau a ouvert la voie à des stratégies de conquête de parts de marchés dont les logiques sont bien loin d'accomplir les missions d'intérêt général pour lesquelles elles avaient été créées.

Calcul égoïste

Cette logique concurrentielle n'a pas de fin et mène tout droit dans l'impasse. La SNCB n'y échappe pas. Sa scission en trois entreprises distinctes a non seulement autorisé une dépense collective supérieure mais a bien sûr limité considérablement l'efficacité et la rationalité de l'entreprise publique autonome. Ce modèle conduit chaque acteur à agir de manière distinctive. Pire encore, il favorise une concurrence interne qui focalisent des intérêts totalement contradictoires entre eux et à l'intérêt général.

Ainsi, les intérêts du gestionnaire du réseau (Infrabel) sont directement opposés à ceux de l'opérateur ferroviaire (SNCB). Infrabel tire profit à



avoir un maximum de trains qui circulent sur son réseau, alors que la SNCB fera tout pour éviter la concurrence. La SNCB a tout intérêt à voir se développer un système performant de sécurité, tandis qu'Infrabel tirera avantage à restreindre ses dépenses. La SNCB a intérêt à accroître son offre de services

et à conserver les plus petites lignes, Infrabel, au contraire, cherche à réduire ses frais d'infrastructure. Les exemples sont légion et sont propres aux contradictions internes du système capitaliste.

Tout cela ne peut générer que des conflits. Qu'ils soient grands ou petits, ces problèmes minent tout le réseau ferroviaire européen.

Tout récemment, en France, le président de la SNCF a porté plainte contre RFF, son propre gestionnaire de réseau ferré... ■

INTERVIEW « Il faut renégocier le contrat de gestion »



Gérard Gelmini

Président national du secteur
Cheminots de la CGSP

Quelles leçons tirer des travaux de la commission Buizingen ?

Les travaux des experts et des parlementaires furent minutieux et importants. Ils ont mis en lumière des carences que nous dénonçons depuis longtemps. Par contre, je ne suis pas certain que le Groupe SNCB ait pris la mesure des changements à adopter en termes de culture de la sécurité. La séparation en trois parties de la SNCB unitaire n'est certainement pas encline à apporter plus de sécurité. Multiplier les structures, diluer les responsabilités n'a jamais été productif en termes d'homogénéité ni même de compréhension. Pire, cela fut manifestement contre-productif quant à la réactivité dès lors qu'il y a segmentation de la responsabilité. Par exemple, la mise en œuvre du TBL1 + (NDLR : le système d'aide à la conduite et de freinage de sécurité qui doit être généralisé à tous les trains) se fait sans personnel supplémentaire et les syndicats n'ont encore rien vu venir sur le plan de la formation, alors que la SNCB déplore une pénurie de plus de 300 techniciens.

Ou bien la priorité est donnée dans les investissements nécessaires en personnel et en matériel, ou bien il faudra que les responsables politiques aient le courage de dire à tous que la commission Buizingen c'était un simple show médiatique. Ce serait évidemment dommageable pour tout le monde vu la qualité du travail, exception faite du Vlaams Belang et de la N-VA, effectué par les parlementaires et leurs attachés au sein de cette commission.

Comment améliorer cette culture de la sécurité ?

Je voudrais mettre en exergue un point soulevé par les experts, à savoir le mutisme des contrats de gestion en matière de sécurité. Voilà un volet qu'il faudrait exploiter. Mettre une obligation de résultats dans les contrats de gestion nous semble une excellente idée, à condition, bien sûr, que l'État assortisse ces exigences des moyens financiers nécessaires pour y arriver. Cela devrait se faire bien entendu de manière coordonnée. En cette matière, comme en d'autres, le holding doit avoir un véritable pouvoir de coordination sur les deux filiales opérationnelles que sont l'opérateur et le gestionnaire d'infrastructure.

En attendant, il s'agit de ne pas surcharger psychosocialement les conducteurs qui ne bénéficient que de systèmes d'aide à la conduite parfois pour le moins sommaire. Notamment en évitant de trop multiples changements de séries de rythme de travail qui sont élaborées sur la base d'une

productivité sans cesse accrue, sans tampon régulateur permettant de rattraper les retards inévitablement accumulés au cours de la journée et générateurs de stress.

Nous voulons œuvrer dans une entreprise qui pratique une véritable culture du respect humain engendrant de facto plus de sécurité.

Justement, le nouveau contrat de gestion arrive fin 2012

Oui, tout à fait. Le nouveau contrat de gestion devra tenir compte des conclusions apportées par la commission Buizingen et des attentes qu'elles ont suscitées auprès des usagers et des cheminots. Mais est-ce à dire que rien ne se fera en matière de sécurité d'ici là ? C'est impensable bien sûr. Il faut agir dès maintenant si l'on ne veut pas reproduire les erreurs du passé que nous continuons de payer. Il faut renégocier le contrat de gestion actuel ! Évidemment, pour ce faire, nous avons besoin d'un gouvernement qui ne soit plus en affaires courantes. Aujourd'hui, à la SNCB, même les CEO sont en affaires courantes et pourtant, l'expectative n'est plus de mise. Il est clair que plus que jamais, les usagers ont des droits. Les attentes des passagers en termes de sécurité, de régularité, de confort et de mobilité deviennent de plus en plus grandes. Nous devons y répondre et y satisfaire. À défaut d'y mettre les moyens, les travailleurs du rail ne pourront mettre en œuvre ces légitimes aspirations. ■

Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?

Après l'éclatement de la crise des dettes, l'Union européenne a décidé de créer une « caisse d'entraide », le Fonds européen de stabilité financière, pour venir au secours des États en difficulté. Ce fonds a largement été conditionné par l'Allemagne. Mais Angela Merkel peut-elle se prévaloir de donner des leçons ?

L'économie allemande, la principale économie européenne, présente des chiffres excellents en matière d'exportation, de croissance et d'emploi. Malgré ces bonnes nouvelles économiques, Angela Merkel est attaquée de toutes parts par son opinion publique : l'Allemagne, pays riche, n'aurait plus à payer pour des États membres « inefficaces » et la contribution allemande au Fonds de stabilité est à l'avenant.

Les conseillers ne sont pas les payeurs

On connaît la réaction de Merkel. Après un aparté franco-allemand, un pacte de compétitivité a été élaboré début février, l'objectif étant d'obliger les autres États membres de l'Union européenne à adapter leurs politiques salariales aux « économies compétitives », à réformer leurs régimes de pension et à supprimer les systèmes d'indexation.

Indépendamment de l'argumentation économique contre la proposition allemande, on peut se demander si l'Allemagne dispose, au vu de ses prestations sociales, de l'autorité morale pour imposer son *diktat de compétitivité* aux autres pays de l'UE. Une étude de la Fondation Bertelsmann (de tendance libérale !), au sujet de la justice sociale dans les pays de l'OCDE (c'est-à-dire les 31 États les plus prospères), montre que cette

base morale fait complètement défaut à l'Allemagne. En effet, ce pays, qui veut être le grand timonier de l'Union européenne, arrive à la quinzième place seulement du classement global.

Les inégalités de revenu (le coefficient Gini, voir encadré) s'y sont creusées le plus au cours des deux dernières décennies. Le revenu réel de la part la plus pauvre de la population a diminué au cours des 20 dernières années, alors que les riches sont devenus plus riches. Les conséquences en termes de pauvreté y sont plus importantes qu'en Hongrie ou en Tchéquie. On estime qu'un enfant sur neuf y grandit dans la pauvreté. La même étude montre que 11,5 millions d'Allemands vivent ou risquent de vivre dans la pauvreté.

De plus, à une exception près, celle de la Slovaquie, l'Allemagne connaît le chômage de longue durée le plus élevé des pays de l'OCDE.

L'Allemagne n'est pas notre horizon socio-économique

Ce n'est pas seulement dans le domaine social que l'Allemagne d'Angela Merkel perd des points. Il ressort de différentes analyses que l'Allemagne n'est pas le miracle économique tellement vanté par de nombreux décideurs politiques et faiseurs d'opinion.

Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (quotidien conservateur) souligne que le nombre réel de chômeurs ne s'élève pas à 3 millions (7,4 %), mais à 5 millions de travailleurs. Et si l'on compte également les dizaines de milliers de mini-emplois (salaires de moins de 400 euros par mois) et d'emplois temporaires, le tableau change complètement. Enfin, le FMI et l'OCDE critiquent l'Allemagne à cause de son excédent commercial et la situation problématique de son secteur bancaire.

Conclusion ? Sur le plan social,



l'Allemagne est loin d'être parmi les meilleurs de la classe. À long terme, sa politique économique n'est pas tenable sur le plan européen ni sur le plan mondial. C'est donc à juste titre que la FGFB, avec la CES, s'oppose à toute proposition politique visant au détricotage des structures sociales et à l'augmentation des inégalités. ■

Le coefficient Gini

Le **coefficient de Gini** est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini.

Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

Le coefficient de Gini se calcule par rapport à la fonction qui associe à chaque part de la population ordonnée par revenu croissant, la part que représente ses revenus.

Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de l'ordre de 0,2 (Danemark, Suède...). Les pays les plus inégalitaires au monde ont un coefficient de 0,6 (Brésil, Honduras, ...).

Belgique	0,26
Allemagne	0,29
France	0,29
Royaume-Uni	0,32
Portugal	0,37

Des loups déguisés en agneaux... **Qu'on ne s'y trompe pas !**

Pour les femmes et hommes de Gauche du monde entier, comme pour ceux de notre Ville-Région de Bruxelles-Capitale, il est urgent, de réagir contre les manœuvres et acquis de la droite ultralibérale. Tel est le message qui se dégage du meeting de l'Action commune qui s'est tenu à la place Fontainas à l'occasion de la Fête du travail organisée par la FGTB Bruxelles. Dans le contexte actuel, l'action syndicale est plus que nécessaire pour soutenir la solidarité et la fraternité dans notre société.

Dans son intervention, le président des Mutualités socialistes du Brabant, Jef Baeck, s'est attaché à démontrer que, malgré les déclarations rassurantes et les propos lénifiants au sujet de la situation générale de notre pays, des mécanismes de déconstruction des acquis sociaux et de la solidarité interpersonnelle sont bel et bien à l'œuvre. D'une manière générale, ces mécanismes sont influencés par l'idéologie néolibérale qui a relégué l'État à un simple rôle de régulateur, au service du monde de la finance lorsqu'il s'agit, par exemple, de sauver les banques.

Les dérives droitières, comme l'a également souligné le bourgmestre de la Ville de Bruxelles Freddy Thielemans, s'installant à la faveur d'une confusion des valeurs qui fait le lit des populismes et des replis communautaires de tous ordres, il est indispensable d'exercer son esprit critique et de stimuler la conscience sociale des citoyens si l'on veut que la démocratie garde tout son sens.

Et Jef Baeck d'en donner l'exemple en soulignant les similitudes que l'on peut relever dans les programmes politiques de certains partis qui participent de cette confusion des valeurs.

S'il est évident que le parti de Bart De Wever épouse les thèses de la droite libérale au point de tout faire pour que les négociations avec les socialistes et les écolos aboutissent à

l'impasse, il est interpellant de constater les coïncidences entre la N-VA et les partis d'extrême droite !

Ainsi, le Vlaams Belang est-il prêt à former une coalition avec la N-VA lors des élections communales à Anvers. Pas étonnant dès lors qu'il existe si peu de différence entre ces deux partis...

- Le Vlaams Belang prône une économie libérale de droite. La N-VA aussi.
- Les positions dans les domaines éthiques (comme l'avortement et l'euthanasie) du Vlaams Belang sont marquées par le conservatisme et une forte influence du pilier catholique. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang est opposé aux organisations telles que les syndicats et les mutualités qui prônent une solidarité interpersonnelle. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang veut la fin de Belgique. La N-VA aussi.

Pourtant, Bart De Wever jouit toujours de l'image relativement positive d'un homme intelligent et affable... Dans le même temps, il bloque le fonctionnement démocratique de l'État par son manque de volonté à conclure un compromis.

Cette orientation antisociale et les conditions qui ont permis son émergence s'est développée sur une perte d'influence de la gauche en Europe. Or, il est temps de replacer l'intérêt collectif au centre de nos préoccupations, tandis que la communauté, par le biais des pouvoirs publics, doit reprendre le contrôle de ce qui est essentiel pour déterminer l'avenir de l'économie et des travailleurs. En clair : il faut arrêter les diverses formes



de privatisations et développer à nouveau les services publics au service de la population.

Le Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, a pour sa part décrit les aspects pervers induits par ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance économique » européenne qui vise d'une part à contrôler les budgets des 27 États membres ; d'autre part à identifier et à éradiquer les différences de compétitivité entre pays. Sans entrer dans le détail de l'application de ces nouvelles mesures, elles auront pour effet de priver les gouvernements nationaux des leviers budgétaires de leur politique économique en mettant la pression sur la fonction publique considérée comme seule variable d'ajustement.

Nous sommes dans une période charnière et il est donc important de rassembler toutes les forces de gauche pour assurer l'avenir aux générations futures.

Soyons prêts à nous mobiliser... quand le nouveau gouvernement existera enfin !

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

www.cgsp-acod-bru.be

Retrouvez-y les interventions complètes des intervenants ainsi que la plaquette « La N-VA vue autrement » publiée par la FGTB.



Sale temps pour la planète

Pour quelques muffins...

Je ne sais si cette info est arrivée jusqu'à vous. En Flandre, un homme a été condamné pour vol pour avoir récupéré quelques muffins mal cuits jetés à la poubelle par un commerçant.

Sentence : 6 mois de prison.

Je n'ose imaginer quelle sera la sentence pour ceux qui :

- nous ont mené tout droit dans la crise financière ;
- nous maintiennent sans gouvernement depuis presque un an ;
- nous cotent en faisant planer sur nous l'incertitude de lendemains désenchantés ;
- gèrent les entreprises à court terme sacrifiant les emplois pour une rentabilité exacerbée ;
- ne savent plus investir sans en appeler aux fonds publics ;
- etc.

Mais qu'ils se rassurent, la justice ne s'intéresse que très peu à eux et lorsque cela arrive, une armada d'avocats tente par tous les moyens de disculper les fautifs tandis que ce père de famille, tentant de joindre les deux bouts, est seul face à la justice des hommes.

Heureusement que je n'ai pas écrit « humaine » parce que la seule justice à rendre à l'être humain est que plus jamais quelqu'un ne soit obligé de « faire les poubelles » pour survivre.

Francis Cabrel a raison quand il chante.

« L'enfant pour cinq francs la semaine
Vient broder des survêts
Pour l'homme blanc qui golfe en voiturette
Sale temps sur la planète
Oh le drôle, le drôle de temps
Porter secours, c'est défendu
Le monde autour est sourd, bien entendu »

À méditer

Michel Meyer
Secrétaire général

Retail

bpost propose de prolonger la validité du certificat de connaissance des produits et services commerciaux RSS d'un an, bonne nouvelle pour les détenteurs.

Pour nos nouveaux collègues ainsi que pour les agents ayant échoué aux derniers tests, la possibilité leur sera donnée d'acquérir ce brevet.

La CGSP met à votre disposition un support d'étude. Vous pouvez le solliciter auprès de vos secrétaires régionaux.

Facilités de circulation

Nous avons accepté une simplification du système de délivrance des réquisitoires sans incidence sur le nombre dévolu par agent sauf pour les jeunes agents qui en recevront plus et qui ne tient plus compte des années d'ancienneté d'entreprise.

Personnel actif

État civil du membre du personnel	Membre du personnel	Conjoint(e)	Par enfant
- célibataire - veuf (ve) - divorcé - séparé de fait sans enfant	40	-	-
- célibataire - veuf (ve) - divorcé - séparé de fait avec enfant dans les conditions	24	-	24
- marié(e) - cohabitant légal sans enfant	40	24	-
- marié(e) - cohabitant légal avec enfant dans les conditions	24	24	24

Personnel pensionné

État civil du pensionné	Pensionné(e)	Conjoint(e)	Par enfant
- célibataire - veuf (ve) - divorcé - séparé de fait sans enfant	40	-	-
- célibataire - veuf (ve) - divorcé - séparé de fait avec enfant dans les conditions	24	-	24
- marié(e) - cohabitant légal sans enfant	40	24	-
- marié(e) - cohabitant légal avec enfant dans les conditions	24	24	24

Convention collective de travail (CCT)

C'est parti pour un tour. Nous avons entamé les discussions relatives à la nouvelle CCT.

Qu'est-ce donc ?

Périodiquement bpost et les organisations syndicales se rencontrent afin de définir une modification des conditions de travail.

Généralement prévues pour 2 ans, ces CCT débouchent sur des améliorations salariales ou du pouvoir d'achat, l'aménagement du temps de travail, etc.

Les négociations actuelles risquent d'être difficiles dans un contexte pour le moins flou.

Nous savons que l'Europe a entrepris de remettre en cause certains aspects du contrat de gestion et tente, notamment par le biais des missions de services publics jugées trop favorables pour bpost, de casser ce qu'elle estime être un frein à la concurrence.

Or, les revenus liés au contrat de gestion sont importants pour bpost.

Pourtant, la CGSP revendique une juste répartition des bénéfices enregistrés par l'Entreprise.

Vous avez perçu, quel beau mois d'avril pour les agents de bpost, votre bonus et votre participation aux bénéfices.

bpost se gargarise de l'augmentation du montant versé. Pouvons-nous continuer de la sorte et à quel prix ?

Largement relayés dans la presse, les montants des bonus des cadres supérieurs de l'Entreprise sont choquants comparés à ceux versés aux agents. ■

Congé précédant la retraite

Département MSO C & D collaborateurs Mail E 1

Au sein du département MSO C & D, les réorganisations en cours et à venir jusque fin 2012 vont conduire à un excédent structurel d'effectifs de collaborateurs Mail E 1 de 243 FTE. Les départs naturels ne suffiront pas à adapter l'offre de personnel disponible aux nouveaux besoins de l'organisation.

Les départements concernés devraient entrer en reconversion ou des collaborateurs devraient être réaffectés suite à la suppression de leur emploi.

Conditions de départ anticipé

1. Jusqu'au 1^{er} janvier 2013 inclus, les

collaborateurs Mail E 1 de MSO C & D pourront obtenir un congé précédant la retraite s'ils ont atteint l'âge de 58 ans au plus tard le 31.12.2013.

2. Le congé précédant la retraite débutera au plus tôt le premier du mois suivant la date anniversaire – 58 ans révolus – et au plus tôt à partir du 1^{er} août 2011 ; à moins que l'organisation du service ne permette d'anticiper cette date.

3. Les collaborateurs concernés qui satisfont aux conditions requises pour l'obtention d'un congé précédant la retraite sont tenus d'introduire leur demande au plus tard le 20 juin 2011.

4. Les ayants droit au congé précédant la retraite perçoivent une allocation d'attente garantie qui :

- s'élève à 75 % du dernier traitement d'activité brut pour les prestations à temps plein entrant en ligne de compte pour le calcul de la pension ;
- est plafonnée à 75 % de ce traitement.

5. La période de congé est assimilée à une période d'activité de service au cours de laquelle le collaborateur conserve ses titres à l'avancement dans l'échelle de traitement dont il bénéficiait avant le début du congé.

6. Le collaborateur est en CPR jusque et y compris le mois où il atteint l'âge

de 60 ans. Le collaborateur s'engage à prendre sa retraite légale anticipée lorsqu'il atteint l'âge de 60 ans.

7. Une fois la demande introduite, il n'est plus possible d'annuler la demande de CPR ou la date de mise à la retraite.

8. Les collaborateurs recourant à la possibilité de départ anticipé à la retraite aux conditions susdites ne seront pas remplacés.

Le nombre total de membres du personnel collaborateurs Mail E 1 du département MSO C & D qui rentre

en ligne de compte dans le cadre de ces critères et conditions s'élève à 290 personnes (199 FTE). ■

PENSOC

Ce 9 mai 2011 s'est tenue la deuxième Assemblée générale de PENSOC, notre première année complète d'existence.

Voici quelques chiffres.

Au 30 mars 2011, notre ASBL PENSOC comptait 16 907 membres, 24,6 % de femmes et 75,4 % d'hommes, répartis suivant les classes d'âge suivantes :

Âge	Nombre	Pourcentage
Moins de 55	475	2,80 %
De 56 à 60	1 661	9,80 %
De 61 à 70	6 763	40,00 %
De 71 à 80	5 159	30,60 %
De 81 à 90	2 609	15,50 %
De 91 à 100	234	1,40 %
Plus de 100	6	0,04 %

À LIRE

L'égalité, c'est la santé

Pourquoi les pauvres vivent-ils dix ans de moins que les riches ? Pour Wilkinson, ce sont les inégalités sociales et non le niveau absolu des revenus qui déterminent les inégalités de santé et de longévité. Chômeurs et travailleurs manuels vivent en moins bonne santé et moins longtemps, parce qu'ils sont en bas de l'échelle sociale.

Il est important de savoir qu'à niveau de vie moyen comparable, des inégalités sociales plus grandes engendrent une santé moins bonne. Les maladies naissent de l'interaction entre nous et notre environnement. La vie en société détermine notre vécu : le stress, l'anxiété et la dépression transforment les inégalités sociales en inégalités de santé.

Ce livre montre que la santé est d'abord une question d'inégalité sociale.

Richard Wilkinson est un épidémiologiste anglais célèbre dans le monde anglo-saxon. Ce livre constitue la synthèse de trente années de recherche sur les déterminants de la santé. Ses analyses ont contribué à orienter les travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

André Grimaldi est chef du service de diabétologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Auteur de *L'hôpital malade de la rentabilité*, il est connu pour son engagement pour sauver l'hôpital public.

Richard Wilkinson, L'égalité, c'est la santé, préface du professeur André Grimaldi, Éd. Demopolis, février 2010, 252 p., 21 €.





Discours du Premier mai à Namur

Camarades,

Puisque Joseph m'a fait l'honneur de représenter les entreprises publiques, nous allons faire un petit tour de l'actualité et voir les défis qui nous attendent.

Tout d'abord, bpost et son Top Manager !

Sympa ce Monsieur. Pas besoin pour lui du Lotto pour être honteusement bien rémunéré. Souvenez-vous de son slogan... bpost, prêt pour demain !!!

Je constate surtout qu'il est :

- prêt à précariser les travailleurs ;
- prêt à licencier les travailleurs ;
- prêt à diminuer l'offre et la qualité de l'offre aux usagers de la poste...
- prêt à se battre pour les intérêts des actionnaires.

Actuellement, la poste assure le service universel. Mais, si les volumes diminuent, à un moment donné, on arrêtera de desservir certaines zones (fin du service universel et de la fonction même de service public) et conséquences incalculables pour l'emploi (pertes d'emploi, difficulté de reconversion).

En ce qui concerne le secteur énergétique et gazier

Gazelco, Centrale syndicale de la CGSP qui représente les intérêts des travailleurs de ce secteur, a dénoncé le fait de la libéralisation du marché. Celle-ci ne profite en rien aux travailleurs et aux consommateurs, entre-autres à cause de la disparition du comité de contrôle.

Gazelco met en exergue le manque d'investissements actuel qui va à l'encontre de la garantie d'approvisionnement du pays et qui pourrait provoquer un black-out.

Il insiste pour que la rente nucléaire consécutive, d'une part, à l'amortissement accéléré des centrales nucléaires et, d'autre part, à un prix élevé payé par le consommateur belge, revienne en priorité aux citoyens et non à GDF-Suez.

Pour Gazelco, il est impératif de s'inscrire entièrement dans une politique d'économie d'énergie ainsi que dans le développement des énergies renouvelables.

Venons-en aux TEC

J'entends encore la Ministre de l'emploi nous expliquer devant les caméras que le travailleur ne payera pas deux fois la crise.

Ce faisant, elle ne peut pas ignorer que son protégé, celui qu'elle a nommé au poste d'Administrateur général à la SRWT, propose, via la classification des fonctions, une nouvelle grille barémique qu'il qualifie – lui-même – de souple, moderne et ambitieuse...

Pourtant, cette grille barémique génère un recul dans le temps de plus de 10 ans !

Un exemple ? Un rédacteur nouvellement engagé gagnerait près de 270 € brut de moins qu'un rédacteur en place.

Allons-nous laisser un Administrateur général dit de gauche proposer à



son personnel une telle régression salariale ? Non ! C'est tout simplement honteux.

J'ose espérer que cette « démocrate humaniste », qui souhaite régler les vrais problèmes des vrais gens, nous comprendra...

À l'heure où je vous parle, j'en doute, car la Ministre informée par nos soins des projets de son protégé, n'a toujours pas répondu à notre courrier mais il est vrai que cela ne fait jamais que 6 mois qu'elle l'a reçu !

Et à la SNCB, quoi de neuf ?

Le président de la Commission Buizingen, un MR, crie au scandale et impute entièrement la faute à la SNCB !

C'est un raccourci facile que de cacher ainsi les résultats désastreux de la politique de droite menée dans les années 80 par De Croo, père, appartenant pourtant à la même mouvance libérale que le président de la commission.

La politique de sous-investissement de cette période n'a certainement pas aidé les responsables actuels de la SNCB à établir un plan correct pour la sécurité du rail.

Les retards actuels des trains en sont aussi une conséquence.

Il est facile devant les caméras de salir une entreprise publique alors que les politiques de restrictions menées dans le passé portent une responsabilité énorme quant à la situation de crise que nous vivons actuellement.

Le parti du président de la Commission Buizingen porte une part de responsabilité dans cet accident et demain, si rien ne change, les politiques porteront encore la responsabilité des catastrophes qui pourraient subvenir dans ce secteur.

Et l'Europe :

Qu'en est-il des services publics au niveau de l'Europe ?

Camarades, ce qu'il faut constater c'est que les chefs d'États et de gouvernement entendent tirer profit de la crise économique pour imposer encore plus d'austérité. Par facilité, par lâcheté, ils font porter la responsabilité de ces mesures antisociales par l'Union européenne car ils savent qu'il est plus difficile de nous y opposer, le contre-pouvoir syndical européen se construisant lentement, trop lentement.

Ce qu'ils ne savent pas, c'est que nous ne sommes pas dupes et que nous réagirons avec FORCE – et – à tous les niveaux de pouvoirs, contre toute attaque de nos droits acquis, conquis de longues luttes !

Tous ensemble, nous sommes en mesure, comme nous l'avons montré le 24 avril à Bruxelles, de dénoncer ces mesures d'austérité.

Face à une Europe qui sert de prétexte pour diminuer le bien-être des travailleurs, nous proposons le projet d'une Europe sociale et solidaire, res-

pectueuse de l'Homme et de son environnement.

- Nous en avons assez d'attendre l'Europe sociale.
- Nous en avons assez des promesses.

Camarades,
Nous exigeons une Europe sociale.
Il nous incombe, dans nos combats, de faire échec à la politique libérale et sécuritaire de l'Europe.

De plus, la politique européenne, en renforçant la position des nantis et en insécurisant les travailleurs, pousse l'électeur vers un repli nationaliste, protectionniste vecteur du succès des partis populistes et d'extrême droite. Et l'histoire nous a montré le chaos qu'engendrent les nationalismes agacés !

Face à ce tableau, j'aimerais vous livrer une analyse personnelle de la crise

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où la hiérarchie des valeurs a été renversée.

Les vrais assistés d'aujourd'hui, ce sont les patrons.

Il semble que plus aucun patron ne puisse s'en sortir sans les aides de l'état ou encore sans puiser dans les fonds de la sécurité sociale, les pauvres !!!

Il y a des années d'ici, la puissance et le pouvoir des patrons se mesuraient par le nombre de travailleurs qu'ils employaient. Ils en étaient même fiers.

Aujourd'hui la force d'un patron :

- c'est sa capacité à restructurer son entreprise, donc à dégraisser son personnel ;
- c'est sa capacité à réaliser un maximum de profit en un minimum de temps ;
- c'est sa capacité à donner aux actionnaires de plantureux dividendes...

Quant à l'aspect humain, le bien-être des travailleurs... c'est devenu une abstraction.

Quel renversement ! Quelle aberration !

Et dire que les patrons des entreprises publiques intègrent ce schéma pour l'ensemble du secteur public !

Face à tant de perversion capitaliste, Camarades, nous avons le droit d'être en colère, le droit de le dire et de le crier.

Cette crise n'est pas la nôtre, il faut le répéter et ne plus céder de terrain au capitalisme.

Pour terminer, Camarades, j'aimerais rappeler aux responsables politiques présents qu'il y a une différence entre le service au public et le service public. Le service au public ouvre la porte aux entreprises privées et celles-ci pensent concurrence et profit ; ce n'est donc pas la bonne solution.

Ici dans la maison, sachez qu'on pense service public, on ne touche pas au service public, le service public, c'est la base même de la démocratie dans un pays, c'est la base même d'une société égalitaire et solidaire.

Camarades, bon 1^{er} mai,
Vive la FGTB.

Yves Depas
Secrétaire fédéral Secteur TBM

Régionale de Namur Luxembourg

Exercice d'imposition 2011 – Revenus 2010

Cher(e)s Collègues,

Comme de coutume, la CGSP sera à la disposition de ses affiliés pour les aider à remplir leur déclaration fiscale. Vous trouverez, ci-dessous, les diverses permanences fiscales pour les deux provinces :

À la CGSP Namur, les 15, 22 et 24 juin 2011, de 8h30 à 15h30.

Au Dépôt de Florenville, le 14 juin 2011, de 9h30 à 11h.

Au dépôt de Marloie, le 21 juin 2011, de 9h à 11h.

Ces permanences se feront sur rendez-vous en téléphonant au 081 729 122 ou au 0475 700 090.

J'attire votre attention sur l'importance de vous munir des documents

nécessaires au calcul de vos impôts (fiche 281.10, revenu cadastral, fiche de congés payés, prêts, assurance-vie, épargne pension...).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Johan Lambert
Secrétaire régional

Régionale de Charleroi

Permanence syndicale juin 2011

Camarade,

Comme chaque année, une permanence fiscale se tiendra à la régionale de Charleroi.

Celle-ci se réalisera le jeudi 16 juin 2011, à partir de 9h. Les affilié(e)s en ordre de cotisation peuvent passer pour remplir leur déclaration fiscale. Pour ce faire, vous devez vous munir des documents suivants :

- déclaration d'impôt (joindre le « brouillon »)
- déclaration de l'année précédente
- déclaration précompte immobilier

(Revenu Cadastral)

- fiches de salaires 281.10
- fiches congés payés 281.10
- votre date de naissance et votre état civil
- nom et date de naissance des enfants
- éventuellement preuve de paiement de pension alimentaire
- attestations « épargne pension » et « assurance vie »
- attestations prêt hypothécaire, date du prêt et précisez si c'est un refinancement, les documents du prêt initial sont nécessaires (tableau d'amortissement, etc.)
- fiches pension, revenus de rempla-

cement (chômage, maladie et invalidité)

- éventuellement, un détail de vos frais réels, si vous pouvez prouver ceux-ci
- tout autre document devant être joints à votre déclaration
- tous les documents concernant les travaux réalisés dans votre habitation donnant droit à une réduction d'impôt.

Carmino Fasano
Secrétaire régional

Régionale de Bruxelles – STIB

Déclarations ministérielles inquiétantes

De Dubaï où elle assistait en avril dernier au 59^{ème} congrès de l'UITP (Union internationale des transports publics), Brigitte Grouwels, Ministre de tutelle, a fait, par presse interposée, des déclarations inquiétantes sur sa

conception de l'évolution des transports publics à Bruxelles.

Faut-il y voir un effet du climat ambiant ou du kitsch aveuglant de l'Émirat ? Il faut l'espérer car, dans ce

cas, ces déclarations ne pourrait-être que la conséquence d'un mirage.

En revanche, si d'aventure elle pense réellement ce qu'elle a déclaré à l'occasion de cette bisannuelle grand-messe

mondiale, il faudra s'attendre à de sérieux télescopages lors de la confection de prochain contrat de gestion.

Concrètement, la Ministre plairait, selon certains articles de presse, ni plus ni moins pour la soumission à adjudication publique de l'exploitation par la STIB des transports publics. Ce qui, à l'évidence, ouvrirait une voie royale à la libéralisation voire à la privatisation des transports publics à Bruxelles.

Heureusement, dans l'accord du gouvernement de Bruxelles, figure la garantie que la STIB doit rester une entreprise publique. C'est précisément ce qui a donné à penser à Madame Grouwels que cette garantie est de nature purement idéologique. Ce qui fait que nous ne pouvons nous départir de l'idée que ses déclarations

déviantes lui sont dictées par son idéologie.

Comment expliquer sinon qu'en dépit des excellents résultats enregistrés par la STIB au cours de la dernière décennie, on ressorte tout à coup d'anciens démons ? En effet, chiffres en main, il est incontestable que la STIB, grâce entre autres aux efforts de son personnel, a largement honoré ses obligations imposées par les différents contrats de gestion.

Par ailleurs, nous rappelons que, si la CGSP a toujours défendu une politique visant à offrir des transports publics d'excellente qualité aux usagers, elle a toujours refusé – et continuera de le faire – que cela se fasse au détriment des conditions de salaire et de travail de ses travailleurs. Nous ne voyons vraiment pas comment, au vu de l'amélioration des performances et de la hausse de productivité de ces

dernières années, en passant par des entreprises privées, on pourrait encore être plus concurrentiel sans qu'il n'y ait de casse sociale. Ce que, cela va de soi, nous n'accepterons pas !

Reste à espérer que, pendant les quelques mois qui nous séparent encore du nouveau contrat de gestion que la STIB doit conclure avec le gouvernement bruxellois, pour la période 2012-2016, il y aura suffisamment d'esprits éclairés pour empêcher que pareil scénario puisse voir le jour.

Dans le cas contraire, il faudra s'attendre à des relations sociales très problématiques au sein de la STIB.

Alex Vonck
Secrétaire de Région
CGSP/TBM-Bruxelles

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Appels aux candidatures • Interrégionale wallonne CGSP – Interrégionale de Bruxelles CGSP
/ Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne
/ Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir
- 4 /** Dossier • Libéralisation du rail : un calcul égoïste
- 7 /** Europe • Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?
- 8 /** IRB • Des loups déguisés en agneaux... Qu'on ne s'y trompe pas !

Infos POSTE

- 9 /** Édito • Sale temps pour la planète
- 10 /** Retail
/ Facilités de circulation
- 11 /** Convention collective de travail (CCT)
/ Congé précédant la retraite – Département MSO C & D collaborateurs Mail E 1
- 12 /** PENSOC
/ À lire

Infos TBM

- 13 /** Discours du Premier mai à Namur
- 15 /** Régionale de Namur-Luxembourg • Permanences fiscales
/ Régionale de Charleroi • Permanence syndicale
/ Régionale de Bruxelles • STIB • Déclarations ministérielles inquiétantes



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique